



Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 14 juin 2021	WFP/EB.A/2021/5(B,C)/3
Original: anglais	WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3
	Ressources, questions financières et budgétaires
	Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport du Comité financier de la FAO

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.A/2021/5-B/1)
- Politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2021/5-C/1)
- Comptes annuels vérifiés de 2020 (WFP/EB.A/2021/6-A/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2020) (WFP/EB.A/2021/6-B/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2021/6-C/1)
- Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif (WFP/EB.A/2021/6-D/1)
- Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2020 (WFP/EB.A/2021/6-E/1)
- Rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2021/6-F/1)
- Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2021/6-G/1)
- Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2021/6-H/1)
- Utilisation de l'excédent du Compte spécial d'auto-assurance (WFP/EB.A/2021/6-J/1)



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-huitième session

29 novembre-3 décembre 2021

Rapport de la 186^{ème} session du Comité financier (7-9 juin 2021)

Résumé

À sa 186^{ème} session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires et questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM) avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2021.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2021.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org ou tél.: +39 06570 53719

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent quatre-vingt-sixième session.
2. Outre la Présidente, Mme Imelda Smolčić Nijers (Uruguay), les représentants des membres ci-dessous étaient présents:
 - Mme Kristina Gill (Australie)
 - M. Manash Mitra (Bangladesh)
 - M. Rodrigo Estrela de Carvalho (Brésil)
 - M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat (Égypte)
 - M. Addisu Melkamu Kebede (Éthiopie)
 - M. Ramón Lohmar (Allemagne)
 - M. Toru Hisazome (Japon)
 - M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
 - M. Farid Moustapha M. Sanda (Niger)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - Mme Saadia Elmubarak Ahmed Daak (Soudan)
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
3. La Présidente a informé le Comité que:
 - Mme Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer Mme Lynda Hayden en tant que représentante de l'Australie à la session;
 - M. Ramón Lohmar (Allemagne) avait été désigné pour remplacer M. Heiner Thofern en tant que représentant de l'Allemagne à la session;
 - M. Addisu Melkamu Kebede (Éthiopie) avait été désigné pour remplacer S. E. Mme Zenebu Tadesse Woldetsadik en tant que représentant de l'Éthiopie à la session;
 - M. Farid Moustapha M. Sanda (Niger) avait été désigné pour remplacer Mme Tahirou Rahila Rabiou en tant que représentant du Niger à la session;
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer Mme Jennifer Harhigh en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.
4. Le résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé sur le site Web des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>
5. À titre exceptionnel, la cent quatre-vingt-sixième session du Comité financier s'est déroulée à distance en raison de la pandémie de COVID-19. Le Comité a confirmé que, en vertu des dispositions de l'article VII de son Règlement intérieur, il consentait à la suspension de l'application de l'article II, paragraphe 4 du Règlement, qui dispose que les sessions se tiennent au Siège de l'Organisation.

6. Ont également assisté à la cent quatre-vingt-sixième session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-dessous:
- Bahamas
 - Belgique
 - Cabo Verde
 - Cameroun
 - République dominicaine
 - Guinée
 - Haïti
 - Inde
 - Indonésie
 - Kenya
 - Koweït
 - Lesotho
 - Panama
 - Portugal
 - Sénégal
 - Thaïlande
 - Turquie
 - Ouzbékistan
 - Venezuela (République bolivarienne du)
 - Zimbabwe

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Comptes annuels vérifiés de 2020

7. Le Comité a examiné le document du PAM intitulé *Comptes annuels vérifiés de 2020*.
8. Le Comité a été informé qu'en 2020, les produits (8,9 milliards de dollars É.-U.) et les charges (8,1 milliards de dollars) du PAM avaient enregistré une hausse de 8 pour cent et 6 pour cent respectivement, engendrant un excédent de 0,8 milliard de dollars. Les actifs nets détenus par le PAM à la fin de 2020 s'élevaient à 6,8 milliards de dollars alors que le montant final du budget fondé sur les besoins était de 13,3 milliards de dollars.
9. Le Comité a félicité le PAM pour la solidité de sa situation et de ses résultats financiers et a demandé des précisions sur le niveau des stocks, les placements à long terme et les passifs liés aux avantages du personnel. Le Comité a observé que la valeur des stocks du PAM avait augmenté en raison d'une évolution de leur composition, des produits alimentaires d'une valeur plus élevée étant détenus en fin d'année; les placements à long terme avaient augmenté davantage que les passifs liés aux avantages du personnel; et les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle avaient été affectés par une modification de la combinaison des devises utilisée pour estimer le passif ainsi que par l'évolution de facteurs économiques.
10. Le Comité a reçu de la direction l'assurance qu'elle s'engageait à mettre en œuvre toutes les recommandations issues de l'audit.
11. Le Comité a jugé importante l'application des recommandations 1, préconisant de faire figurer dans le plan de gestion un plan d'exécution présentant les prévisions de ressources, et 2, conseillant d'établir une procédure écrite pour la mise à jour périodique du Manuel de gestion des ressources financières, tout en soulignant la nécessité d'assurer un suivi global de ces types de contrôle.
12. **Le Comité:**
- a) **a examiné les États financiers vérifiés de 2020 du PAM, accompagnés de l'opinion de l'Auditeur externe et de son rapport;**
 - b) **a noté que l'Auditeur externe avait réalisé son audit conformément aux Normes internationales d'audit et avait rendu une opinion sans réserve au sujet des états financiers;**

- c) **s'est félicité des recommandations présentées dans le Rapport de l'Auditeur externe et a encouragé la direction à prendre les mesures nécessaires pour y donner suite dans les délais indiqués dans le document; et**
- d) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve les États financiers annuels du PAM pour l'exercice 2020, accompagnés du Rapport de l'Auditeur externe.**

**Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM
(1^{er} janvier-31 décembre 2020)**

- 13. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2020)*.
- 14. Le Comité s'est dit favorable à l'utilisation par le PAM des mécanismes de préfinancement, qui lui sont très utiles pour accroître la souplesse, la capacité d'ajustement et l'efficacité de ses opérations.
- 15. Le Comité a pris note du risque inhérent aux prêts internes en faveur des projets et au préfinancement global, et des raisons justifiant l'utilisation d'une réserve opérationnelle comme filet de sécurité en cas de défaut de paiement. Il a été informé qu'aucun défaut de ce type ne s'était produit depuis des années, et que l'on ne s'attendait pas non plus qu'il s'en produise en rapport avec les activités menées en 2020. La direction a précisé qu'au vu des avantages opérationnels non négligeables que procurait ce dispositif, un défaut sporadique ne devrait pas nécessairement être considéré comme un échec. Le Compte d'intervention immédiate permettait de fournir des avances en l'absence de garanties et, par conséquent, les affectations de ressources au titre de ce compte pouvaient, de par leur nature, être converties en subventions.
- 16. Il a été précisé au Comité qu'un montant de 20 millions de dollars avait été affecté au titre de l'enveloppe du Mécanisme de gestion globale des vivres pour les achats à de petits exploitants agricoles, mais que cela n'excluait nullement de nouvelles affectations en cas de besoin.
- 17. **Le Comité:**
 - a) **a accueilli avec intérêt le document intitulé Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2020);**
 - b) **a noté avec satisfaction le caractère exhaustif des informations présentées sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM en 2020; et**
 - c) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve le relèvement proposé du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres, de 560 millions de dollars à 660 millions de dollars.**

Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption

- 18. Le Comité a examiné le document intitulé *Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption*.
- 19. Le Comité a été informé:
 - a) des raisons à l'origine des améliorations apportées à la politique, notamment le renforcement de la responsabilité de gestion;
 - b) des changements introduits depuis la consultation informelle tenue avec le Conseil d'administration en mars 2021; et
 - c) des mesures prévues pour mettre en œuvre la politique, notamment le plan visant à mobiliser les parties prenantes en interne.
- 20. Le Comité a obtenu des précisions concernant plusieurs aspects: les dispositions figurant dans les contrats conclus avec des tiers; l'affectation des ressources; l'application des enseignements tirés de l'expérience; la méthode adoptée par le PAM pour doter les directeurs des moyens leur permettant de faire remonter les allégations substantielles; la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité générale de la mise en œuvre de la politique; la détermination du caractère substantiel des allégations; le renvoi aux autorités nationales; et le partage des meilleures pratiques avec d'autres organisations et avec les partenaires.
- 21. Le Comité a accueilli favorablement la politique révisée et s'est félicité de l'accent mis sur le ton donné au plus haut niveau, sur la tolérance zéro à l'égard de l'inaction, et enfin et surtout, sur la communication

des signalements au Bureau de l'Inspecteur général. Il a souligné qu'il était important que la direction remédie promptement aux problèmes liés au contrôle interne sans perturber le processus d'enquête.

22. **Le Comité:**

- a) **a examiné le document intitulé Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption;**
- b) **a accueilli favorablement les améliorations apportées à la politique actualisée, qui visaient à renforcer la responsabilité de gestion au moyen de rapports plus transparents et plus complets, et donc à permettre au PAM de s'attaquer et de remédier aux problèmes de contrôle plus rapidement et plus efficacement; et**
- c) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve la politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption.**

**Politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du
Bureau de l'Inspecteur général**

23. Le Comité a examiné le document intitulé *Politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général*.

24. Le Comité s'est félicité de l'engagement du Bureau de l'Inspecteur général en faveur de la transparence. Des précisions lui ont été communiquées concernant les aspects suivants: les examens spéciaux; le partage d'informations intéressant le Conseil d'administration au sujet des travaux de nature consultative, qui soulignent la conformité de la politique aux normes professionnelles, et des cas de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus d'autorité et de discrimination; et le délai de 30 jours à respecter avant la publication des rapports d'audit.

25. Le Comité a accueilli favorablement la confirmation que les membres seraient informés de la date à laquelle les documents seraient publiés sur le portail à accès réservé.

26. **Le Comité:**

- a) **a accueilli favorablement la politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général;**
- b) **a accueilli favorablement les modifications qui permettraient: d'harmoniser la politique avec les pratiques normalisées des entités du système des Nations Unies; de la mettre à jour pour tenir compte des nouvelles formes de rapports de contrôle actuellement publiés ainsi que des nouvelles pratiques adoptées depuis 2017; et enfin de la mettre en conformité avec la Charte du Bureau de l'Inspecteur général, mise à jour en 2019 avec l'aval du Conseil d'administration; et**
- c) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve la politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général.**

Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif

27. Le Comité a examiné les documents intitulés *Rapport annuel de l'Inspectrice générale* et *Note du Directeur exécutif sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale*.

28. Le Comité s'est réjoui de l'opinion favorable émise par le Bureau de l'Inspecteur général et de la conclusion selon laquelle aucune défaillance notable n'avait été décelée. Il s'est attardé sur les sujets de préoccupation soulevés dans le rapport, lesquels faisaient écho à ses propres inquiétudes et à celles d'autres organes de contrôle, concernant notamment l'intégration de plateformes numériques aujourd'hui fragmentées, y compris celles utilisées pour assurer la gestion des bénéficiaires, et la ventilation des données par sexe.

29. S'agissant de la gestion des bénéficiaires, le Comité a relevé que l'observation de la direction selon laquelle les questions relatives au contrôle interne étaient en bonne voie semblait contraster avec ce qui était indiqué dans le rapport du Bureau de l'Inspecteur général et dans celui de l'Auditeur externe consacré à la gestion de l'information sur les bénéficiaires. La direction a précisé que la déclaration sur le contrôle interne indiquait bien que la gestion des bénéficiaires et les solutions informatiques constituaient un problème important en matière de risque et de contrôle interne, et continuaient de faire l'objet d'une attention prioritaire en 2021. Le Comité s'est aussi inquiété de la question de la notification des pertes,

s'agissant notamment des transferts de type monétaire, et s'est enquis de la manière dont les pertes étaient définies et leur degré d'importance pris en considération.

30. Le Comité s'est déclaré en faveur d'une augmentation des crédits alloués au Bureau de l'Inspecteur général ainsi que d'un accroissement de ses effectifs en espérant que cela permettrait d'élargir la couverture des audits et des enquêtes. Il a également relevé la forte hausse du nombre d'enquêtes menées durant la période considérée ainsi que l'augmentation du nombre d'affaires traitées par chaque enquêteur et a suggéré que cette situation pourrait exiger l'allocation de ressources encore plus importantes.
31. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé par l'Inspectrice générale que c'est à la direction qu'il incombe d'établir des contrôles internes et de les mettre à l'essai.
32. **Le Comité:**
 - a) **a examiné les documents intitulés Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale;**
 - b) **a pris note de l'opinion émise par l'Inspectrice générale selon laquelle les activités de contrôle effectuées n'avaient permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle en usage au PAM susceptible de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci;**
 - c) **s'est félicité du renforcement de la collaboration avec les fonctions d'enquête des organismes des Nations Unies et des partenaires coopérants et a encouragé la direction à poursuivre sur cette voie;**
 - d) **a souligné que SCOPE et la gestion des bénéficiaires étaient des questions qui suscitaient des préoccupations de manière récurrente et qu'il était urgent de s'attacher à dissiper les inquiétudes exprimées par les différents organes de contrôle; et**
 - e) **a conseillé au Conseil d'administration de prendre note du document intitulé Rapport annuel de l'Inspectrice générale et d'encourager la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration dans divers domaines mises en lumière dans le rapport.**

Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2020

33. Le Comité a examiné le document intitulé *Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2020*.
34. Un panorama des sept points en matière de risque soulevés en 2019 a été présenté au Comité. Des progrès solides avaient été réalisés dans trois domaines¹ qui étaient parvenus à un niveau de maturité satisfaisant grâce aux efforts entrepris récemment; le PAM continuerait de prendre des mesures dans les quatre autres domaines² devant faire l'objet d'une attention prioritaire en 2021. Le Comité a été informé que ces problèmes étaient illustrés par des analyses thématiques et des propos recueillis auprès de 127 hauts responsables du PAM dans le cadre du cycle d'élaboration des assurances du Directeur exécutif, lequel avait été encore simplifié en 2020; il a également pris connaissance des faits importants portés à l'attention de la direction durant la période.
35. Le Comité s'est déclaré satisfait du document sur l'examen de la gestion et a félicité la Division de la gestion globale des risques pour l'analyse et les indications riches et fouillées qu'elle proposait aux parties prenantes. Le Comité a été informé de la manière dont la direction utilisait cette information pour renforcer davantage la gestion des risques et les contrôles et a obtenu des précisions sur certaines questions techniques de première importance, portant notamment sur les progrès accomplis au niveau des systèmes de suivi et d'examen; l'action entreprise pour remédier aux risques liés à la culture organisationnelle et aux règles de conduite sur le lieu de travail; les initiatives relatives à la planification

¹ Systèmes de suivi et d'examen; aptitude à amplifier les opérations pour intervenir en cas de crise; et sécurité sanitaire et qualité des aliments.

² Culture organisationnelle et règles de conduite sur le lieu de travail; gestion des talents et planification des effectifs; gestion des organisations non gouvernementales; et gestion des bénéficiaires et solutions informatiques.

des effectifs, y compris dans les domaines de la problématique femmes-hommes, de la diversité et de l'inclusion; et la gestion des organisations non gouvernementales. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que des contrôles minimaux étaient en train d'être intégrés aux processus en place relatifs à la supervision exercée par les bureaux régionaux.

36. **Le Comité:**

- a) **s'est déclaré satisfait du document qui présentait une description plus détaillée et une analyse utile des sept points importants en matière de risque et de contrôle soulevés dans la Déclaration sur le contrôle interne relative à 2019 et faisait le point sur les progrès accomplis en 2020;**
- b) **a encouragé la direction à continuer de prendre des mesures pour atténuer ces risques, notamment dans les quatre domaines devant faire l'objet d'une attention prioritaire, afin d'assurer l'utilisation la plus efficace et la plus rationnelle qui soit des ressources du PAM et la protection de ses avoirs; et**
- c) **a recommandé au Conseil d'administration de prendre note du document intitulé Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2020.**

Rapport annuel du Comité d'audit

37. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel du Comité d'audit* qui couvre la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

38. Le Comité a pris note des informations communiquées par le Comité d'audit selon lesquelles, bien que la fonction de la gestion globale des risques ait été considérablement renforcée et que des améliorations tangibles aient été obtenues au fil des ans, il fallait faire davantage pour apprécier les risques résiduels et en assurer le suivi et pour prendre les mesures qui s'imposaient face aux risques déjà recensés, en particulier compte tenu de la croissance considérable du niveau d'activités du PAM. Le Comité a pris note de l'observation du Comité d'audit concernant la nécessité d'allouer davantage de ressources au Bureau des inspections et des enquêtes pour que celui-ci puisse instruire efficacement un nombre accru d'enquêtes. Le Comité a été informé que, outre assurer son indépendance, la fonction de déontologie devait aussi faire en sorte d'interagir davantage avec les fonctions d'exécution de manière que ses recommandations et ses conseils soient plus aisément intégrés aux activités du PAM. Le Comité a noté qu'une mise à niveau du système SCOPE pourrait être nécessaire pour rationaliser pleinement les données.

39. **Le Comité:**

- a) **a pris acte du rôle important que jouait le Comité d'audit et a encouragé celui-ci à poursuivre ses activités;**
- b) **s'est félicité des indications fournies par le Comité d'audit dans les domaines relevant de son mandat, notamment: la gestion globale des risques; l'audit interne et les enquêtes; la politique en matière de personnel et la planification stratégique des effectifs; les activités de déontologie et la culture de la déontologie; la gestion des bénéficiaires; et la planification future au PAM;**
- c) **a appelé l'attention sur les recommandations formulées dans le rapport annuel du Comité d'audit préconisant de renforcer encore la fonction de la gestion globale des risques; et**
- a) **a recommandé au Conseil d'administration de prendre note du rapport.**

Rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale et réponse de la direction du PAM

40. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale* et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qu'il contenait.

41. Le Comité a accueilli favorablement le rapport, qui répondait aux demandes du Conseil d'administration préconisant de communiquer davantage d'informations sur la hiérarchisation des priorités, l'appréciation préalable, la gestion et l'établissement de rapports concernant les initiatives internes d'importance primordiale, et a souscrit à toutes les recommandations.

42. Le Comité a constaté avec satisfaction que la direction acceptait les recommandations formulées dans le rapport de l'Auditeur externe et a pris note des calendriers de mise en œuvre, qui allaient du troisième

trimestre de 2021 au quatrième trimestre de 2022. Concernant la recommandation 5, qu'elle avait acceptée en partie dans sa réponse, la direction a précisé qu'elle était disposée à ajouter dans le projet de décision qui figurerait dans les plans de gestion futurs une décision spécifique concernant chaque initiative interne d'importance primordiale.

43. Le Comité a rappelé qu'il avait précédemment fait part de ses préoccupations quant à la nature des initiatives internes d'importance primordiale présentées à des fins de financement au titre du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes. La direction a reconnu que le grand nombre d'initiatives internes d'importance primordiale d'un montant inférieur à 1 million de dollars menées entre 2015 et 2018 ne procédait pas d'une application adéquate des critères de définition de ces initiatives, qui avaient été fixés avec le Conseil d'administration en 2014. Elle a estimé que l'application des critères de définition et la présentation des initiatives s'étaient progressivement améliorées depuis, et que la mise en œuvre des recommandations renforcerait considérablement la rigueur de la planification, du suivi, de la gouvernance et de l'établissement de rapports concernant les initiatives à l'avenir.
44. Le Comité a reçu des assurances que la direction effectuait par ailleurs le suivi des recommandations figurant à l'annexe 1 du rapport de l'Auditeur externe, qui n'étaient pas adressées au Conseil d'administration.
45. L'Auditeur externe a reconnu que le PAM avait commencé à s'attaquer à plusieurs problèmes relevés dans son rapport avant le début de l'audit, en particulier à la faveur des travaux initiaux menés dans le cadre de l'opération de budgétisation stratégique ascendante. La direction a expliqué que ce travail comprenait des initiatives telles que la participation du terrain aux décisions relatives à l'affectation de ressources pour les propositions d'investissement et l'amélioration de la définition des initiatives internes d'importance primordiale. La direction a également rappelé que le Rapport annuel sur les résultats de 2020 comprenait des informations détaillées sur les dépenses effectuées au titre de ces initiatives ainsi que des comparaisons portant sur les budgets, le calendrier de mise en œuvre et les avantages procurés.
46. **Le Comité:**
 - a) **a salué le rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale et dit espérer qu'à l'avenir les propositions et les rapports de suivi liés à ces initiatives seraient établis avec plus de rigueur et renseigneraient davantage à leur sujet;**
 - b) **a pris note de la réponse de la direction aux recommandations y figurant, notamment des précisions concernant la recommandation 5 qui n'avait été qu'en partie acceptée;**
 - c) **a encouragé la direction à appliquer les recommandations dans les délais indiqués dans le document et le Secrétariat à donner suite aux points portés à son attention à l'annexe 1; et**
 - d) **a indiqué attendre avec intérêt de recevoir régulièrement des informations sur l'état d'avancement de l'application des recommandations ainsi que sur la suite donnée aux points portés à l'attention du Secrétariat à l'annexe 1.**

**Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires et
réponse de la direction du PAM**

47. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires* et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qu'il contenait.
48. Le Comité a obtenu des précisions concernant les aspects suivants:
 - a) la façon dont le PAM entendait appliquer les dix critères permettant d'évaluer la capacité des bureaux de pays en matière de gestion des bénéficiaires (recommandation n°2);
 - b) le point de vue du PAM concernant la communication d'informations sur les bénéficiaires indirects (recommandation n°4);
 - c) les mesures que le PAM envisageait de prendre à l'avenir pour améliorer la qualité du ciblage (recommandation n°6);
 - d) les raisons pour lesquelles la recommandation n°7 n'était qu'en partie acceptée; et

- e) l'ambition du PAM concernant la gestion de l'information numérique sur les bénéficiaires (recommandations n°9 et 11).
49. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'acceptation par le PAM des recommandations d'audit et a été informé des éléments suivants:
- a) il avait été pris bonne note des dix critères évoqués dans la recommandation n°2 et le PAM en tenait compte dans le cadre des efforts qu'il déployait actuellement pour améliorer la qualité des données;
- b) la recommandation relative au décompte des bénéficiaires indirects était entièrement acceptée et le nombre de bénéficiaires de niveau 3 serait principalement mis en évidence dans les évaluations d'impact;
- c) le PAM accordait une attention prioritaire à l'amélioration de la qualité du ciblage et y travaillait de manière globale, conformément aux constatations issues d'autres audits récents;
- d) la mise en garde formulée en réponse à la recommandation n°7 était une mesure visant à protéger les bénéficiaires de la publication généralisée d'informations devant potentiellement être traitées avec discrétion;
- e) le PAM travaillait à l'élaboration d'un écosystème numérique intégré, régi par les normes habituelles et dont l'interopérabilité technique permettrait un contrôle et des rapports centralisés; et
- f) SCOPE ferait partie de cet écosystème, dont il serait une composante essentielle.
50. L'Auditeur externe a recommandé que la direction indique au Conseil d'administration les pays dans lesquels SCOPE ne pouvait être déployé, en précisant les motifs.
51. **Le Comité:**
- a) **a salué le rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires;**
- b) **a pris note de la réponse de la direction aux recommandations y figurant, notamment des précisions concernant la recommandation n°7, qui n'avait été qu'en partie acceptée; et**
- c) **a encouragé la direction à appliquer les recommandations dans les délais indiqués dans le document.**

Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

52. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe*.
53. Le Comité a été informé que 31 des 56 recommandations en attente en juin 2020 avaient été classées, soit un taux d'application de 55 pour cent, supérieur au taux de 52 pour cent enregistré lors du quinquennat précédent. L'Auditeur externe avait formulé des observations au sujet du classement des dossiers relatifs à ces recommandations. Sur les 25 recommandations en instance, 24 devraient être classées dans le courant de 2021. Sept nouvelles recommandations étaient formulées dans le rapport sur les comptes annuels vérifiés de 2020.
54. Le Comité a obtenu des précisions concernant les aspects suivants:
- a) la poursuite des efforts destinés à renforcer et à harmoniser le rôle de contrôle joué par les bureaux régionaux, étant entendu que l'Auditeur externe mènerait un audit de performance sur le contrôle de la gestion en 2021;
- b) la mise en œuvre du projet concernant la proposition d'investissement relative à la gestion des fournisseurs et les discussions connexes dans la perspective de la mise à niveau du logiciel WINGS³;
- c) la dématérialisation du processus de gestion des partenaires coopérants, notamment des accords de partenariat sur le terrain, pour améliorer le contrôle de la performance; et

³ Système mondial et réseau d'information du PAM.

- d) les progrès accomplis dans l'élaboration du cadre de gestion des effectifs et de la politique relative aux consultants.

55. **Le Comité:**

- a) **a pris note** de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en attente formulées par l'Auditeur externe;
- b) **a encouragé** le Secrétariat à appliquer les dernières recommandations en attente dans les délais indiqués dans le rapport; et
- c) **a recommandé** que le Conseil d'administration prenne note du document intitulé Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe.

Utilisation de l'excédent du Compte spécial d'auto-assurance

56. Le Comité a examiné le document intitulé *Utilisation de l'excédent du Compte spécial d'auto-assurance*.
57. Le Comité a noté que l'assurance en interne de chaque tonne de produits achetée par les bureaux de pays entraînait une accumulation du capital de l'auto-assurance. En conséquence, en 2020, le Compte spécial d'auto-assurance présentait un excédent de 20 millions de dollars par rapport au montant de 47 millions de dollars nécessaire pour faire face à ses obligations potentielles.
58. Le Comité a salué les efforts déployés sans relâche par le PAM pour chercher à reconstituer le Compte d'intervention immédiate et était conscient que celui-ci était utile pour sauver des vies.

59. **Le Comité:**

- a) **a pris acte** du fait que le Compte spécial d'auto-assurance présentait un excédent de 20 millions de dollars par rapport au montant nécessaire pour faire face aux obligations en matière de règlement des sinistres, comme indiqué dans le document;
- b) **a noté** que la proposition portant sur l'utilisation de l'excédent du compte spécial était présentée conformément aux dispositions de la circulaire du Directeur exécutif sur le dispositif d'auto-assurance du PAM (OED2020/001);
- c) **a également noté** que le transfert proposé au profit du Compte d'intervention immédiate permettrait d'atténuer le risque que le PAM ne soit pas en mesure de répondre à l'afflux simultané de demandes de financement au titre du Compte d'intervention immédiate au cours de la pandémie de COVID-19;
- d) **a encouragé** la direction à tenir les membres informés de la révision prévue du Compte d'intervention immédiate; et
- e) **a recommandé** que le Conseil d'administration approuve le transfert de 20 millions de dollars du Compte spécial d'auto-assurance au Compte d'intervention immédiate.

Méthodes de travail du Comité financier

60. **Le Comité:**

- a) **a demandé** que son site Web comprenne, à l'ouverture de la page Web, la liste complète des documents à présenter à chaque session afin que ses membres puissent assurer plus aisément le suivi de la disponibilité desdits documents;
- b) **s'est félicité** de la structuration de l'ordre du jour et du calendrier de sa cent quatre-vingt-sixième session autour de domaines thématiques et a encouragé le Secrétariat à suivre cette approche, à chaque fois que possible, lors des sessions futures.

Date et lieu de la cent quatre-vingt-septième session

61. Le Comité a été informé que la session suivante se tiendrait les 28 et 29 octobre 2021. L'organisation de la session dépendrait de l'évolution des restrictions liées à la COVID-19.